



| |
|-------------------------------------|
| Département du Haut-Rhin |
| Arrondissement de Thann |
| Nombre de conseillers élus 15 |
| Conseillers en fonction 15 |
| Conseillers Présents 14 |

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SOPPE-LE-BAS

Séance ordinaire
du 23 février 2016 à 19 heures 30
sous la présidence de M. Richard MAZAJCZYK,
Maire

Sont présents : ABIDI Farid, BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DROUET Angélique, JEANDON Christelle, GUTTIG Stéphanie, LILLER Laurent, MAZAJCZYK Richard, MOREAUX Muriel, TRIANTAFYLLIDIS Pascal, WEISS Jean-Julien et WEISS Nicolas.

Absents excusés :

Ont donné procuration : SCHWEITZER Carlo à MAZAJCZYK Richard.

Secrétaire de séance : DRAXEL Laurent.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 24 novembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vente de parcelles boisées – droit de priorité
4. Rue du Moulin : achat de parcelles et classement dans le domaine public
5. Reversement de la CFE de la zone artisanale
6. Convention d'entretien du site de Créaliance
7. PLUi : enveloppe de crédits
8. Subventions aux associations
9. Fixation du prix du stère de bois
10. Motion de soutien à l'Association des Maires de France
11. Divers

Sur proposition de Mr le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 - Modification
- Motion Régime Local d'assurance maladie.

Point 1
Approbation du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015

Le procès-verbal des délibérations de la séance du 24 novembre 2015 expédié à tous les membres, est commenté par Mr le Maire. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Point 2
Désignation du secrétaire de séance

Monsieur DRAXEL Laurent a été désigné secrétaire de séance.

Point 3
Vente de parcelles boisées – Droit de préférence

M. TRIANTAFYLLIDIS Pascal se retire, étant intéressé en tant qu'acheteur des parcelles concernées.

Le Maire expose à l'assemblée : Lors de vente de parcelles boisées, la commune dispose d'un droit de préférence. Maître HERTFELDER, Notaire à Thann, nous a notifié la vente de 2 parcelles : Section 21 parcelle 85 (23.90 ares) au prix de 900 € et section 22 parcelle 90 (20.30 ares) au prix de 800€. La commune peut si elle le souhaite acquérir ces parcelles aux prix indiqués.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de ne pas faire usage de son droit de préférence dans le cadre des ventes des parcelles boisées précitées.

Point 4
Rue du Moulin : Achat de parcelles et classement dans le domaine public

Le Maire expose à l'assemblée : Il s'agit de régulariser la situation de la rue du Moulin : à ce jour 2 parcelles appartiennent encore à des propriétaires privés ; il avait été convenu lors de la réalisation du lotissement "Le Clos du Moulin" que ces parcelles seraient cédées à l'euro symbolique puis intégrées dans le domaine public.

La première parcelle n°183 d'une contenance de 3.44 ares appartient en indivision à M. WEISS Jean-Louis et M. WEISS Henri ; la seconde parcelle n°372/40 d'une contenance de 0.08 ares appartient à M. SCHNOEBELEN Jean.

Les intéressés nous ont fait part de leur accord. L'acte notarié pour la parcelle de M. SCHNOEBELEN est déjà rédigé car ce dernier vend également une autre parcelle et nous pourrions y adjoindre la parcelle 183 pour un coût global de frais notariés s'élevant à 645 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'acquérir les parcelles 183 et 372/40 à l'euro symbolique
- Autorise le Maire à faire toutes les démarches nécessaires dans ce cadre
- Décide que ces ventes feront l'objet d'un acte notarié pour un montant total de 645 €
- Décide du classement de ces parcelles dans le domaine public communal à l'issue de la procédure.

Monsieur WEISS Nicolas arrive à 19h50.

Point 5
Reversement de la CFE de la zone artisanale

Le Maire rappelle à l'assemblée : la Contribution Foncière des Entreprises (ex Taxe Professionnelle) issue de la zone artisanale est perçue par la commune de Soppe le Bas, propriétaire et gestionnaire de cette zone, puis reversée chaque année aux communes de Soppe-le-Haut et Mortzwiller, qui le reversent ensuite au SIS. La commune de Soppe-le-Bas verse directement sa quote-part au SIS.

En date du 16 octobre 2015, le Conseil a décidé du reversement de cette CFE pour 2015 et de soumettre ce point au vote en début de chaque année avant le vote des budgets.

Le reversement de l'année 2016 correspond aux montants de CFE perçus en 2015 et s'élève à 8223 € qui se répartiraient comme suit :

2016-02

| | | |
|--------------------------------|--------|----------------|
| Part Le Haut Soultzbach | 56,00% | 4 605 € |
| Versement au S.I.S. | 44,00% | 3 618 € |

Considérant les baisses conséquentes des dotations de l'Etat, et les hausses annoncées au niveau de la communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach,

Considérant les lourds investissements à venir, nécessaires à l'intérêt général,

Le Conseil Municipal, 3 abstentions – 12 pour :

- Décide de ne pas reverser globalement la CFE aux entités concernées.

Point 6

Convention d'entretien du site de Créaliance

Une convention d'entretien des espaces extérieurs liant Créaliance avec la Communauté de Communes et le syndicat intercommunal du Soultzbach avait été signée en septembre 2012, avec tacite reconduction.

Parallèlement à cette convention, il a été constaté un certain flottement dans l'exécution du travail sur site. Afin de rétablir une certaine normalité et après vérification, ces conventions sont, pour les autres sites de Créaliance, signées par le Maire de la commune d'implantation et non par le syndicat en charge des affaires scolaires.

Créaliance nous a transmis un projet de convention qui stipule : l'entretien courant des espaces extérieurs sera assuré gracieusement par la commune de Soppe le Bas (nettoyage des regards, élagage, entretien des massifs paysagers, tonte et désherbage, balayage, déneigement et salage).

La question de la responsabilité du Maire en cas de problème suite à un défaut d'exécution de la convention est soulevée. En effet, la commune ne dispose pas d'un ouvrier tous les jours, le déneigement ne pourra pas se faire quotidiennement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide le projet de convention présenté, sous réserve que les assurances de Créaliance couvrent l'ensemble des risques, y compris ceux liés à un défaut d'exécution de l'une des prestations d'entretien assurées par la commune de Soppe-le-Bas
- Autorise le Maire à signer la convention.

Point 7

PLU intercommunal : enveloppe de crédits

Après vérification auprès de la Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach, la commune n'aura pas à payer de participation pour l'élaboration du PLUi, la CCVDS prenant en charge la totalité des frais.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

Point 8

Subventions aux associations pour 2016

Le Maire donne lecture de la liste des subventions accordées en 2015 et de la liste des nouvelles demandes reçues en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité l'attribution de subventions selon le tableau ci-après :

| | | |
|-----------------------------------|--|-------------------|
| 1 | Amicale des sapeurs-pompiers du Soultzbach | 200,00 € |
| 2 | Association "Chorale Sainte Cécile" | 200,00 € |
| 3 | Association Flore et Loisirs | 200,00 € |
| 4 | Association le Soultzbach en Fête | 200,00 € |
| 5 | Association des Parents du Vallon du Soultzbach | 180,00 € |
| 6 | Association Les Faucheurs de Marguerites | 150,00 € |
| 7 | APAMAD | 150,00 € |
| 9 | APAEI Saint André | 100,00 € |
| 10 | Banque Alimentaire du Haut-Rhin | 150,00 € |
| 11 | G.A.S. du Haut-Rhin | 80,00 € |
| 12 | Association Gratitude | 1 000,00 € |
| 13 | Ligue nationale contre le Cancer | 200,00 € |
| 14 | Société des amis la bibliothèque - Bibliobus | 65,00 € |
| 15 | Association Musique et Culture | 50,00 € |
| 16 | Association du Foyer Rural du Vallon du Soultzbach | 200,00 € |
| 17 | Association Les Gamins | 200,00 € |
| TOTAL | | 3 325,00 € |
| Montant total voté au compte 6574 | | 4 000,00 € |

Point 9 **Fixation du prix du stère de bois**

Le coût pour le façonnage des stères a augmenté de 2 €. Le prix du stère pratiqué par la commune de Soppe-le-Bas (43 € / stère) est nettement inférieur à celui des communes voisines et ne permet pas d'équilibrer les dépenses et les recettes afférentes au bois d'affouage.

Le Maire propose donc d'augmenter le prix du stère de bois et de le porter à 46 € le stère pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Fixe le prix du stère de bois débardé à 46 € le stère pour 2016.

Point 10 **Motion de soutien à l'Association des Maires de France**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et

2016-03

moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de SOPPE-LE-BAS rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de SOPPE-LE-BAS soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- l'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- la récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- l'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- la mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Point 11

Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 - Modification

Par délibération du 24 novembre 2015, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal 2016, avant le vote du budget primitif 2016 et en complément des restes à réaliser 2015, à hauteur d'un quart des crédits ouverts au BP 2015. Il convient de modifier la délibération prise le 24 novembre 2015 car elle est incomplète. Il faut en effet préciser le montant et l'affectation des crédits d'investissement que le Maire peut engager, liquider et mandater. (Jusqu'à présent la perception tolérait l'absence de précision).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Précise le montant et l'affectation des crédits d'investissement que le Maire peut engager, liquider et mandater avant le vote du BP 2016 :
 - Compte 21311 : 10000 € (mairie)
 - Compte 21312 : 10000 € (école)
 - Compte 2188 : 500 €
 - Compte 21578 : 2000 € (signalisation)
 - Compte 21538 : 8400 € (réseaux France Télécom)

Point 12
Motion Régime Local d'Assurance Maladie

Le régime local confère à 2.1 millions de nos concitoyens une complémentaire santé éthique et gérée avec rigueur depuis près de 70 ans. Ce système est une garantie sur l'avenir et un exemple de solidarité que nous invitons à suivre.

Réunis en conseil municipal, nous élus de la commune de SOPPE-LE-BAS, 4 abstentions – 11 pour, souhaitons témoigner de la nécessité de pérenniser le régime local en l'appuyant dans ses démarches pour aboutir à une application égalitaire de la réforme liée à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 par rapport au reste de la population salariée de France.

À cette fin nous soutenons sa proposition d'aligner ses prestations sur celles du panier de soins minimum de cette loi, et d'adopter un mécanisme de cotisations équivalent entre salariés et employeurs, déjà effectif depuis le 1er janvier dans le reste de la France.

Nous adoptons cette position dans l'intérêt des 2.1 millions de salariés, retraités et ayants-droit d'Alsace et de Moselle affiliés au Régime Local d'Assurance Maladie.

Point 12
Divers

- **Présentation succincte de l'investissement du BP 2016** : construction de la nouvelle mairie et de la nouvelle école – crédits pour la sécurisation de la traversée de l'agglomération.
- **Location du logement au 1^{er} étage de la mairie** : 4 dossiers de candidature ont été enregistrés. Le Maire propose la constitution d'une commission chargée d'étudier ces dossiers et de proposer le futur locataire. Mmes BINDLER Miriam, DICK Rosalie, DROUET Angélique et M. LILLER Laurent se sont portés volontaires pour cette tâche. Ils se réuniront rapidement pour l'étude des dossiers.
- **Association de parents d'élèves du Vallon du Soultzbach** : l'association a sollicité les communes du vallon en vue d'organiser une permanence afin de prendre en compte les inscriptions des enfants relatives aux activités d'été proposées par l'APVS. Il faudra donc des membres du conseil municipal volontaires pour assurer cette permanence un samedi matin à la mairie (conjointement avec des membres de l'APVS)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05 mn.

2015-04

**Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de 23 février 2016**

Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 24 novembre 2015
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Vente de parcelles boisées – droit de priorité
4. Rue du Moulin : achat de parcelles et classement dans le domaine public
5. Reversement de la CFE de la zone artisanale
6. Convention d'entretien du site de Créaliance
7. PLUi : enveloppe de crédits
8. Subventions aux associations
9. Fixation du prix du stère de bois
10. Motion de soutien à l'Association des Maires de France
11. Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2016 – Modification
12. Motion Régime Local d'assurance maladie.
13. Divers

| Nom et prénom | Qualité | Signature | Procuration |
|-----------------------|--------------------------|------------------------------------|-------------|
| MAZAJCZYK Richard | Maire | | |
| SCWHEITZER Carlo | 1 ^{er} Adjoint | Procuration à MAZAJCZYK Richard | |
| DROUET Angélique | 2 ^{ème} Adjoint | | |
| ABIDI Farid | 3 ^{ème} Adjoint | | |
| GUTTIG Stéphanie | Conseillère municipale | | |
| WEISS Nicolas | Conseiller municipal | | |
| SPRINGINSFELD Thomas | Conseiller municipal | | |
| TRIANAFYLLIDIS Pascal | Conseiller municipal | | |
| MOREAUX Muriel | Conseillère municipale | | |
| JEANDON Christelle | Conseillère municipale | | |
| DRAXEL Laurent | Conseiller municipal | | |
| LILLER Laurent | Conseiller municipal | | |

| | | | |
|-------------------|------------------------|--|--|
| DICK Rosalie | Conseillère municipale | | |
| WEISS Jean-Julien | Conseiller municipal | | |
| BINDLER Miriam | Conseillère municipale | | |